

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51382606

Date limite d'inscription :
Le 22/08/2025

Durée : 3 jours

Dates :
Du 29/09/2025 au 01/10/2025

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27